

Charte Déontologique du District de la Somme de Football

SOYONS TOUS P.R.E.T.S

Le football et le plaisir d'être en équipe sont une facette essentielle de notre sport.

C'est avant tout un plaisir, un moment à partager ou un loisir commun.

Chaque Membre du District s'engage à faire preuve en toute circonstances de :

Probité

Intégrité, honnêteté, droiture.

Les membres de Commissions sont soumis à un devoir d'exemplarité, étant porteurs d'un idéal sportif, qui doit s'exprimer par leur comportement au bénéfice de l'image du Football. Les principes fondamentaux énoncés dans la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football doivent être respectés.

Chaque membre atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du District de la Somme de Football adopté par le Comité Directeur et en vigueur pour la Mandature 2024/2028.

Respect

Du Football, des Instances, des Clubs et de l'ensemble des licenciés.

Le Football est un jeu avant tout. Le respect mutuel commence par le respect des règles.

Ecoute

Proximité avec nos Clubs, échange et prise en compte des idées réalisables.

Accompagner nos Clubs pour initier ou approfondir leurs démarches et les accompagner dans leurs projets.

Transversalité

Partage d'expériences entre Commissions.

Les Commissions peuvent échanger afin de travailler à des contributions communes.

Solidarité

Les décisions prises par les Commissions sont publiées par les voies réglementaires et ne doivent pas être sujet à des commentaires en dehors des lieux de débats.

Les Commissions doivent agir dans le cadre et l'esprit des directives du Comité Directeur et des règles de la FFF.

Les membres de Commissions sont soumis à une stricte obligation de confidentialité et de non-divulgateion des faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leur fonction.

Je soussigné

Date et signature

- Elu
- Membre de Commission du District de la Somme de Football
- Intervenant

atteste par la présente avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du District de la Somme ainsi que de la présente Charte Déontologique, je m'engage à restituer l'intégralité des matériels et vêture en cas de cessation d'activité liée au District.